

## Appel à manifestation d'intérêt

### MISE EN ŒUVRE DU PROJET PORTANT SUR LA SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE DANS LA REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COOPERATION UNICEF 2023-2027

L'appel à manifestation d'intérêt a pour but d'identifier les organisations de la société civile qui remplissent les conditions requises en vue d'un partenariat éventuel avec l'UNICEF au Maroc, dans le cadre du déploiement du programme de pays UNICEF – Maroc 2023-2027 pour les composantes Santé & Nutrition et Changement social et de comportement (SBC) en partenariat avec le Royaume du Maroc, et plus précisément le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale au niveau central et à la Région de Beni Mellal -Khenifra et l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) au niveau central et régional. Les associations et les réseaux des organisations de la société civile (OSC) qui souhaitent participer à cet appel à manifestation d'intérêt et qui remplissent les conditions requises sont invitées à soumettre des propositions de partenariat à travers la plateforme digitale **United National Partner Portal** <https://www.unpartnerportal.org/landing/>

**Avant le 11 mai 2026, à midi GMT+1.**

Les candidatures doivent être soumises en Français.

Les **demandes de renseignements supplémentaires** doivent être adressées par écrit au plus **tard le 11 mai 2026, aux adresses emails suivantes** : [jbarak@unicef.org](mailto:jbarak@unicef.org) / [ereussner@unicef.org](mailto:ereussner@unicef.org) Les réponses aux demandes de clarification ou autres seront mises à la disposition de tous en ligne sur le site Web de l'UNICEF Maroc ([UNICEF Maroc](#)) avant la date limite de soumission des candidatures.

Les candidatures seront évaluées par un comité d'évaluation afin d'identifier, au regard des critères exposés dans la section 3, ci-après, les associations ayant le mandat, les capacités et l'avantage comparatif leur permettant de répondre aux besoins des enfants, des adolescent.e.s et des mères ciblées. Il convient de noter que la participation à cet appel à manifestation d'intérêt ne donne aucune garantie que les associations qui y postulent seront choisies comme partenaire de l'UNICEF. Les associations sélectionnées seront invitées à examiner et à finaliser les accords de partenariats conformément aux critères figurant dans la section 4.4 ci-après et aux politiques et procédures de l'UNICEF applicables en matière de partenariat avec les associations de la société civile.

Les résultats de l'évaluation des offres seront envoyés aux associations candidates à l'adresse électronique figurant sur leur soumission.

Pour les Associations sélectionnées, le bureau UNICEF mène des vérifications et évaluations des risques **avant toute signature de partenariat** :

A\_Vérification de la diligence raisonnable incluant :

- La confirmation de l'enregistrement légal de l'entité en tant qu'organisation à but non lucratif ;
- La vérification de la conformité du mandat et de la mission de l'organisation avec les principes et valeurs des Nations Unies ;
- L'évaluation de l'existence et de l'efficacité des mécanismes internes de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption ;
- L'assurance de l'absence de risques potentiels pouvant porter atteinte à la réputation de l'UNICEF ou de ses partenaires institutionnels ;
- La vérification que l'organisation et les membres de ses organes de gouvernance ne figurent pas sur la liste des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

B\_PEAS<sup>1</sup> : Evaluation obligatoire des capacités des partenaires de la société civile à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et à y répondre, et pour combler les lacunes éventuelles à cet égard.

---

<sup>1</sup> Prévention de l'exploitation sexuelle et du harcèlement

C\_Micro-évaluation HACT<sup>2</sup>: La micro-évaluation évalue la capacité en gestion des finances et approvisionnements et du contrôle interne afin de déterminer le niveau de risque que que le partenaire présente et déterminer les modalités de transfert de fonds, de suivi financier ainsi que la fréquence des activités d'assurance et les besoins en renforcement de capacités.

Section 1 : Contexte	
1.1 Mission de l'UNICEF	L'UNICEF est l'agence des Nations Unies chargée de défendre les droits des enfants, de contribuer à satisfaire leurs besoins fondamentaux et d'élargir leurs possibilités afin qu'ils puissent réaliser pleinement leur potentiel.
1.2 Plan de coopération de l'UNICEF au Maroc	<p>Au Maroc, l'UNICEF travaille avec le gouvernement et d'autres partenaires pour défendre les droits des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes les plus défavorisés et vulnérables en supprimant les obstacles et les goulots d'étranglement à l'obtention de résultats, en renforçant les partenariats et en mobilisant de meilleures compétences techniques pour appuyer le gouvernement dans la réponse aux problèmes de développement du Royaume. Des informations complémentaires sur le programme sont disponibles sur <a href="http://unicef.org/morocco">http://unicef.org/morocco</a>.</p> <p>Le Programme pays de l'UNICEF au Maroc 2023-2027 s'articule autour de 4 composantes principales à savoir la Santé et la nutrition, la Protection de l'Enfance, l'Inclusion Sociale et l'Education et la Jeunesse. Le présent appel est lié à la composante santé et nutrition :</p> <p>Effet 1: Les femmes en âge de procréer, les nouveau-nés et les enfants dans les zones défavorisées ont accès et bénéficient d'un ensemble intégré de soins et de services de santé et de nutrition de qualité et équitables.</p>
1.3 Résultats attendus du programme de coopération ciblés par cet appel à manifestation d'intérêt	<p>Dans ce cadre, et conformément aux termes du Programme de Pays de l'UNICEF-Maroc 2023-2027, l'UNICEF au Maroc met en œuvre son programme en partenariat avec une diversité de partenaires institutionnels et de la société civile pour contribuer à la mise en œuvre de ce programme au résultat suivant :</p> <p>Produit 1.2: Les femmes, les nouveau-nés et les enfants défavorisés des zones ciblées bénéficient de services de santé et de nutrition de qualité en matière de promotion, de prévention et de soins.</p>
1.4 Contexte et justification de l'appel	<p>Cet appel à manifestation d'intérêt cible la région de Béni Mellal-Khénifra (BMK), qui compte une population estimée à 2 500 000 habitants, soit environ 7 % de la population nationale selon le recensement de 2024, avec une part importante de la population vivant en milieu rural. Le nombre estimé de femmes en âge de procréer (15-49 ans) et d'enfants de moins de cinq ans est d'environ 700 000 et 253 000 respectivement, avec un nombre annuel de naissances attendu de 52 500.</p> <p>La région est composée de cinq provinces (Azilal, Béni Mellal, Fquih Ben Salah, Khénifra et Khouribga) et demeure en grande partie rurale, avec 119 communes rurales sur un total de 135. Environ 49 % de la population vit en zones rurales, avec de fortes disparités entre provinces, allant de 81 % à Azilal, 58 % à Fquih Ben Salah, 40 % à Béni Mellal, 34 % à Khénifra et 27 % à Khouribga.</p> <p>Il s'agit d'une région montagneuse caractérisée par des conditions climatiques rigoureuses et des problèmes d'accessibilité dans certaines zones en raison des chutes de neige en hiver. Le climat varie d'humide en montagne à semi-aride dans les plaines, avec de fortes fluctuations de températures entre l'hiver et l'été. Les</p>

<sup>2</sup> Approche Harmonisée des Transferts des fonds

	<p>précipitations varient dans l'espace et dans le temps, allant d'une moyenne de 100 mm dans les zones arides à 600 mm dans les zones humides.</p> <p>L'économie est marquée par la prédominance des activités agricoles (cultures, élevage, foresterie) et de l'agro-industrie, complétées par l'industrie du phosphate et du ciment. Environ 70 % des ménages sont raccordés au réseau d'approvisionnement en eau, avec de fortes disparités entre zones urbaines (91 %) et rurales (40 %). Par ailleurs, 85 % des ménages sont connectés au réseau électrique, avec un écart plus faible entre zones urbaines (94 %) et rurales (75 %).</p> <p>Le taux de pauvreté est presque deux fois plus élevé dans cette région (9,1 %) que le taux national (4,8 %), et atteint 20 % dans 15 communes rurales, avec un taux de vulnérabilité de 17 % (23 % en zones rurales contre 11 % en zones urbaines), comparé au taux national de 12 %.</p> <p>Les indicateurs de santé et de nutrition sont inférieurs à la moyenne nationale. La mortalité maternelle et infantile est environ 1,5 fois plus élevée en zones rurales qu'en zones urbaines (111,1 contre 44,6 pour 100 000 naissances vivantes, et 21,6 contre 14,9 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement), avec 75 % des décès d'enfants survenant durant la période néonatale (16 décès pour 1 000 naissances vivantes). Le retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans est également deux fois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (20 % contre 10 %), la région BMK présentant le taux de retard de croissance le plus élevé du pays, à 29 %, comparé à la moyenne nationale de 15 %. Les carences en micronutriments sont également répandues, avec des niveaux de déficience en iode et en fer constituant un problème de santé publique.</p>
--	--

<b>Section 2 : Les éléments de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)</b>	
2.1 L'objectif de l'AMI	A travers cet appel, l'UNICEF au Maroc souhaite identifier les partenaires de la Société Civile actives dans la région de Béni Mellal-Khénifra (BMK) et disposant de potentiel d'apporter une valeur ajoutée aux composantes du programme santé et nutrition/ changement social et de comportement (SBC) notamment aux aspects liés aux programmes de la santé maternelle et infantile dans la région de Béni Mellal-Khenifra pour la période 2026-2027 .
2.2 Les objectifs de l'AMI	Identifier des organisations de la société civile pour la mise en œuvre des résultats de la composantes santé et nutrition ainsi que la composante SBC du programme de pays de l'UNICEF-Maroc en lien avec l'effet 1 et le produit 1.2 indiqués respectivement dans les sections 1.2 et 1.3 du Contexte
2.3 Les Axes de l'AMI	<p>Le présent appel à manifestation d'intérêt porte sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de capacités des OSCs locales dans les provinces cibles de la Région BMK en matière d'approches de changement social et de comportement ainsi que de santé et nutrition dédiées aux mères et leurs enfants</li> <li>- Mobilisation des jeunes dans le domaine de la santé et de la nutrition au profit des mères et enfants</li> <li>- Renforcement des liens avec le système de santé et des mécanismes de référence</li> <li>- Production de données probantes, suivi et retour d'information communautaire afin de renforcer le suivi, la redevabilité et l'apprentissage programmatique.</li> </ul>
2.4 Les résultats attendus	L'UNICEF en partenariat avec le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale vise à atteindre les résultats suivants :

**Produit 1.2:** Les femmes, les nouveau-nés et les enfants défavorisés des zones ciblées bénéficient de services de santé et de nutrition de qualité en matière de promotion, de prévention et de soins

**Exemples non-exhaustifs d'intervention :**

- Co-développer des outils de cartographie et un cadre conjoint d'évaluation des capacités pour orienter les efforts de mobilisation communautaire, puis déployer ces outils afin d'identifier et mobiliser les OSCs locales et d'évaluer leur niveau de préparation opérationnelle sur le terrain
- Élaborer et administrer une évaluation des besoins en SBC afin d'identifier les forces, les lacunes et les besoins prioritaires d'accompagnement des OSCs locales sélectionnées, en vue de générer des recommandations stratégiques pour des supports de formation adaptés et des interventions de renforcement des capacités.
- Engager les jeunes dans un diagnostic de leur écosystème informationnel, des comportements pertinents en matière de santé et de nutrition, ainsi que de leur rôle dans les dynamiques communautaires, afin de dégager des insights qui guideront les futures initiatives de santé et de nutrition menées par les jeunes.
- Co-développer et tester des mécanismes communautaires de référence et de contre-référence entre les OSCs locales, les agents de santé communautaires et les structures de santé afin d'améliorer l'orientation et le suivi des femmes enceintes, des nouveau-nés et des enfants vers des services de santé et de nutrition appropriés.
- Développer des mécanismes participatifs de retour d'information communautaire permettant aux bénéficiaires (mères, familles et jeunes) de partager leurs expériences et perceptions concernant l'accès, la qualité et l'utilisation des services de santé et de nutrition.

**Section 3 : Conditions applicables et échéancier**

3.1 Documents demandés pour la soumission

La manifestation d'intérêt devra comporter les documents suivants :

- Pièce jointe I — Déclaration du partenaire (à compléter par l'OSC candidate) signée par un responsable dûment autorisé (p.ex. président de l'association) ;
- Pièce jointe II — Profil d'identification de l'OSC (à remplir par l'OSC candidate);
- Pièce jointe III — Proposition de programme (à compléter par l'OSC candidate)

Les soumissions devront être envoyées au travers du Portail des Partenaires des Nations Unies :

<https://unpartnerportalco.zendesk.com/hc/en-us/articles/360004110374-Registration>

Prière de noter que les partenaires souhaitant soumettre leurs demandes devront préalablement s'inscrire sur le portail. Nous vous recommandons fortement d'entamer les démarches d'inscription à l'avance afin de nous contacter en cas de questions ou de problèmes techniques lors de l'enregistrement.

3.2 Échéancier

Date de publication de l'appel à manifestation d'intérêt	<b>24 Avril 2026</b>
Date limite de soumission des propositions	<b>11 Mai 2026</b>
<b>Date limite de demandes d'informations supplémentaires / d'éclaircissements</b>	<b>08 Mai 2026</b>
Examen des soumissions des OSC	<b>12 Mai au 24 Mai 2026</b>
Communication des résultats aux OSC	<b>25 Mai 2026</b>

## Section 4 : Processus et calendrier

<p>4.1 Examen et évaluation des soumissions des OSC</p>	<p>Les soumissions des OSC sont évaluées par le Comité de revue des partenariat en concertation avec des spécialistes techniques, sur la base des critères énumérés dans les sections 4.2 et 4.3 ci-après.</p> <p>Seules les soumissions conformes aux critères d'éligibilité et d'exclusion remplissent les conditions requises pour être examinées.</p> <p>Les résultats de l'examen serviront au recensement et la sélection des OSC en rapport avec les résultats spécifiques exposés dans la section 1.3 ci-avant.</p> <p>Il convient de noter que la participation à cet appel à manifestation d'intérêt ne donne aucune garantie d'être sélectionné pour un accord de partenariat avec l'UNICEF.</p> <p>L'UNICEF se réserve le droit d'inviter des partenaires de son choix à examiner et à finaliser des propositions de partenariats conformément aux critères exposés dans la section 4.4 ci-après et aux politiques et procédures applicables en matière de partenariat avec les OSC.</p>	
<p>4.2 Critères d'éligibilité et d'exclusion</p>	<p>Critères d'éligibilité :</p> <p>L'OSC doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Être une organisation non gouvernementale marocaine légalement constituée, conformément à la législation en vigueur (Dahir n° 1-58-376).</li> <li>Être enregistrée dans le pays selon les exigences du gouvernement et la réglementation nationale en vigueur;</li> <li>Ne pas être une institution figurant dans la liste du Comité des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU</li> <li>Disposer d'une antenne et de programmes déployés dans la région de Béni Mellal-Khénifra pour laquelle elle soumet une proposition.</li> </ol> <p>Critères d'exclusion</p> <p>Les soumissions qui :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Ne sont pas envoyées au travers du Portail des Partenaires des Nations Unies ;</li> <li>Ne contiennent pas tous les documents obligatoires dûment complétés et signés, ou ne respectent pas les spécifications exposées dans cet appel à manifestation d'intérêt ;</li> <li>Ne sont pas présentées en Français,</li> <li>Ne sont pas reçues dans le délai fixé seront exclues du processus de sélection.</li> </ol>	
<p>4.3 Critères de sélection</p>	<p>Le bureau de l'UNICEF examinera les données probantes fournies par l'OSC dans la soumission et évaluera les candidatures sur la base des critères suivants :</p> <p>Pertinence, qualité et cohérence de la proposition (60 %)</p>	<p>Comprend l'examen du programme proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence de la proposition en vue d'obtenir les résultats escomptés ;</li> <li>Clarté des activités et des résultats escomptés/ gestion axée sur les résultats ;</li> <li>Durabilité de l'intervention ;</li> <li>Clarté du budget proposé et cohérence du budget avec les coûts unitaires usuels du marché local marocain (y compris des contributions de l'OSC)</li> </ul>

	<p>Capacités institutionnelles et viabilité (30 %)</p>	<p>Comprend l'examen de l'OSC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Expertise et expérience dans le domaine de l'engagement communautaire, renforcement de capacités d'OSCs locales, la santé et la nutrition Expertise et expérience dans le domaine de la jeunesse et du genre</li> <li>● Tenir des Assemblées Générales régulières avec procès-verbaux disponibles.</li> <li>● Disposer d'un organe de gouvernance actif (bureau, conseil d'administration).</li> <li>● Disposer d'un local fonctionnel (propre ou loué) servant de siège opérationnel.</li> <li>● Avoir une structure permanente de ressources humaines, avec Un minimum de deux (2) personnes impliquées de manière continue.</li> <li>● Disposer de moyens logistiques de base (équipements, archivage...).</li> <li>● Être une ONG active, avec des activités récentes et documentées.</li> <li>● <b>Atout</b> : Avoir une présence ou une expérience opérationnelle dans la région de Béni Mellal-Khénifra.</li> </ul>
	<p>Autres (10 %).</p>	<p>Comprend un examen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Disposer de personnes ressources trilingue dans l'équipe (arabe, français et idéalement amazigh) ;</li> <li>● Démontrer une capacité d'adaptation et de flexibilité tout au long du processus ;</li> <li>● Capacités à soutenir des groupes en situation de vulnérabilité.</li> <li>● Être en mesure de produire des rapports narratifs et financiers de qualité.</li> </ul>
<p>4.4 Projet d'accord de partenariat</p>	<p>Les résultats seront envoyés à chaque candidat à l'adresse électronique/postale figurant sur leur soumission.</p> <p>Les candidats dont les soumissions ont été jugées comme présentant un avantage comparatif pour obtenir les résultats en faveur des enfants, adolescent.e.s et jeunes et les mères exposées dans la section 1.3 ci-avant pourront être invités à participer à la révision et à la finalisation conjointes de l'accord de partenariat sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Définition des priorités de l'intervention proposée conformément au plan de travail ;</li> <li>● Disponibilité des fonds destinés à soutenir l'intervention proposée ;</li> <li>● Complémentarité des actions proposées avec les interventions en cours.</li> </ul> <p>Une fois finalisée sur le plan technique, la proposition de partenariat sera soumise au pour examen et approbation par l'UNICEF.</p>	